

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable :

- De situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.
- De comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements de l'engin pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort.
- Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot (décret et arrêté du 02.12.98 – recommandation CNAMTS R 389).
- De réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot automoteur.

Public et pré requis :

- Tout public
- Groupe max : 6 stagiaires
- Maîtriser la lecture, l'écriture et la compréhension du français
- Aptitude médicale à la conduite de l'engin
- Etre âgé de 18 ans et plus.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Apports théoriques sur video-projecteur
- Exercices pratiques sur les matériels
- Remise d'un livret stagiaire
- Personnel expérimenté pour la formation et certifié pour la délivrance des CACES®

Suivi et évaluation des résultats :

- Document d'évaluation de satisfaction / QCM d'évaluation des acquis
- Fiche de présence
- Attestation formation individualisée
- Délivrance des CACES®

Durée et lieu :

- 21 heures sur 3 jours
- SUR SITE / dans notre centre de formation

THEORIE

1. La réglementation : décret et arrêté du 02.12.98 ; recommandation CNAMTS R 389.
 - Identification des différents organismes de prévention
 - Conditions d'utilisation
 - Les catégories de chariots
2. Les différents types de chariots utilisés
 - Différents types d'appareils
 - Capacités nominales
 - Caractéristiques (normes) de l'engin
 - Les pictogrammes
 - Les accidents
 - Les trajets
3. Les règles et consignes de sécurité
 - Vérifications du matériel
 - La sécurité du conducteur - EPI
 - Règles de chargement et de circulation
 - Les interdictions
 - Stockage en hauteur
 - Les produits dangereux et leur manutention
 - La maintenance

PRATIQUE

1. L'adéquation
 - Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
 - Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et la fin de poste
2. Conduite circulations et manœuvres
 - Circuler à vide, en charge, marche AV et AR, en virage, et arrêter le chariot en position de sécurité. [Catégorie 1 à 6](#)
 - Circulation en charge et arrêt sur un plan incliné. [Catégories 2 - 3 - 6](#)
 - Prise et dépose de charge au sol. [Catégories 1 - 3 - 4 - 5 - 6](#)
 - Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile. [Catégories 3 - 4 - 5](#)
 - Effectuer la mise en stock et le déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier jusqu'à une hauteur de 4 m. [Catégorie 3](#), jusqu'à une hauteur de 6m. [Catégorie 5](#)
 - Chargement/déchargement d'un véhicule par l'arrière. [Catégorie 1](#)
 - Chargement/déchargement latéral d'un véhicule. [Catégories 3 - 4](#)
 - Circulation avec charge longue. [Catégories 3 - 4](#)
 - Charger/décharger le chariot d'un engin de transport. [Catégorie 6](#)
3. La maintenance
 - Repérer et signaler les anomalies
 - Effectuer les opérations de maintenances de son ressort

TEST

1. Evaluations théoriques
2. Evaluations pratiques

Test CACES® établi suivant le référentiel CNAMTS R 389